

Création de l'OPCO mobilités



Création de l'OPCO mobilités

Mercredi 20 mars, l'association portant l'OPCO Mobilités a été constituée, lors de son assemblée générale constitutive, suivie d'un conseil d'administration. Les statuts ont été adoptés à l'unanimité.

Fort d'une adhésion de toutes les branches, ce sont donc au total 21 branches et la RATP qui constituent aujourd'hui cet OPCO, représentant 1,6 million de salariés et 210 000 entreprises. Près de 50 000 alternants bénéficieront de l'appui de ce dernier.

Le conseil d'administration de l'OPCO Mobilités a élu les différents membres de son bureau :

Collège des organisations professionnelles :

Président- Jean Louis VINCENT - TLF
Trésorier adjoint – Bernard GUYOT - CNPA
Secrétaire – Claude FAUCHER – UTP Ferroviaire
Membre – Valérie BONED – Entreprises du Voyage
Membre – Claude LEOPOLD - RATP

Collège des organisations salariales :

Vice-Président – Bertrand MAZEAU- FO Métallurgie
Trésorier – Stanislas BAUGE – FNST CGT
Secrétaire adjoint- Jean Marc DUBAU- FGTE CFTD
Membre – Maxime DUMONT – FGT CFTC
Membre – Stéphane RIVIERE – CFE CGC Métallurgie

Patrice OMNES, actuel Délégué général de l'ANFA et qui assurait les fonctions de préfigurateur, a été désigné en qualité de Directeur général.

L'OPCO Mobilités se fixe comme ambition de contribuer à structurer l'emploi et les compétences des métiers de la mobilité des personnes et des marchandises, s'inscrivant pleinement dans les enjeux des transitions numériques, énergétiques et écologiques.

L'OPCO Mobilités a totalement intégré dans sa constitution, ses objectifs et son fonctionnement les changements majeurs liés à la réforme, notamment la priorité donnée à l'alternance et aux entreprises de moins de 50 salariés. Il veillera également à assurer une présence territoriale forte.

Les prochains mois seront dédiés à la mise en place opérationnelle de ce nouvel opérateur de compétences. Dans une première phase l'OPCO Mobilités proposera aux OPCA préexistants une convention de mandat permettant à ces derniers d'assurer une continuité de services.